



Installation et utilisation du logiciel Mercure VPN

Suivi par : Assistance rmap
Département : RMAP
pôle : SECURITE
Pièce :
Tél. : 05.61.28.94.00
@ : Assistance.rmap@agriculture.gouv.fr

Secrétariat général
Service de la modernisation
Sous-direction des systèmes d'information
Centre d'études et de réalisations informatiques
BP12668
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Tél. : 05.61.28.92.00
Fax : 05.61.28.92.82
cerit.sdsi.sg@agriculture.gouv.fr

Table des matières

1.CONTEXTE.....	3
2.PRÉ-REQUIS.....	4
2.1 Connexion Internet.....	4
2.2 Systèmes d'exploitation.....	4
2.3 Certificat.....	4
2.4 Droits utilisateur Windows.....	4
3.INSTALLATION DU LOGICIEL MERCURE VPN	5
3.1 Récupération du logiciel Mercure VPN.....	5
3.2 La procédure d'installation du logiciel Mercure VPN.....	5
4.UTILISATION DE MERCURE VPN.....	10
4.1 Lancer une connexion au MAAPRAT.....	10
5.PROBLÈMES COURANTS ET ASSISTANCE.....	12
5.1 Assistance.....	12
5.2 Pare-feu et ports utilisés.....	12
6.DÉSINSTALLATION.....	13

De petits encarts permettent de vous aiguiller dans votre lecture



Ce point mérite toute votre attention.



Ce point vous apporte des précisions

1. Contexte

Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) a mis en place le service Mercure VPN (en remplacement de prisme3 et Cisco VPN) permettant l'accès aux ressources du réseau MAAPRAT depuis Internet.

L'accès aux ressources par Mercure VPN, nécessite d'installer le client Mercure VPN et de posséder un certificat numérique délivré par l'IGC du MAAPRAT installé sur le poste de utilisateur.

Le client Mercure VPN permet de réaliser un Tunnel VPN (Virtual Private Network, ou réseau privé virtuel et chiffré) entre le client et le MAAPRAT.

L'utilisateur est authentifié par son certificat numérique. Ce certificat lui permet d'accéder aux ressources et applications du MAAPRAT pour lesquelles une autorisation lui a été délivrée.

• Pré-requis

1.1 Connexion Internet

Le poste client destiné à atteindre le réseau du MAAPRAT doit disposer d'un accès à Internet (déconnecté du réseau local du MAAPRAT).

1.2 Systèmes d'exploitation

Le logiciel Mercure VPN est compatible avec les OS suivants:

- **Famille Windows 2000 Professional (SP1, SP2, SP3, SP4)**
- **Famille Windows XP**
- **Famille Windows vista**
- **Famille Windows 7 en version 32 bits et 64 bits**



Windows 7 et vista ne sont pas au référentiel technique, l'assistance sera limitée.

1.3 Certificat



Les utilisateurs doivent avoir au préalable **un certificat valide délivré par IGC MAAPRAT**. Le certificat doit être **installé au niveau de votre navigateur** sous firefox ou Internet explorer.

Si vous ne disposez pas du certificat du MAAPRAT, vous devez en faire la demande en suivant la procédure accessible par le lien suivant :

http://igc.agriculture.gouv.fr/demande_certif.php

1.4 Droits utilisateur Windows

L'installation du logiciel sur un poste Windows nécessite d'avoir les droits administrateur.

Si besoin faite appel à votre administrateur local pour l'installation.

Une fois installé, l'utilisation de mercure VPN ne nécessite aucun droit particulier.

2. Installation du logiciel Mercure VPN

2.1 Récupération du logiciel Mercure VPN

La documentation, le logiciel mercure VPN ainsi que la FAQ sont visible et téléchargeable sur le site suivant:

<http://securite.rmap.auzeville.agri/spip.php?rubrique41>


Le logiciel Mercure VPN est aussi téléchargeable depuis internet sur:

ftp://ftp.agriculture.gouv.fr/mercure_vpn/

Copier le fichier Mercure VPN-xxx-install.exe sur votre poste de travail.

2.2 La procédure d'installation du logiciel Mercure VPN

Exécuter Mercure VPN-xxx-install.exe.:

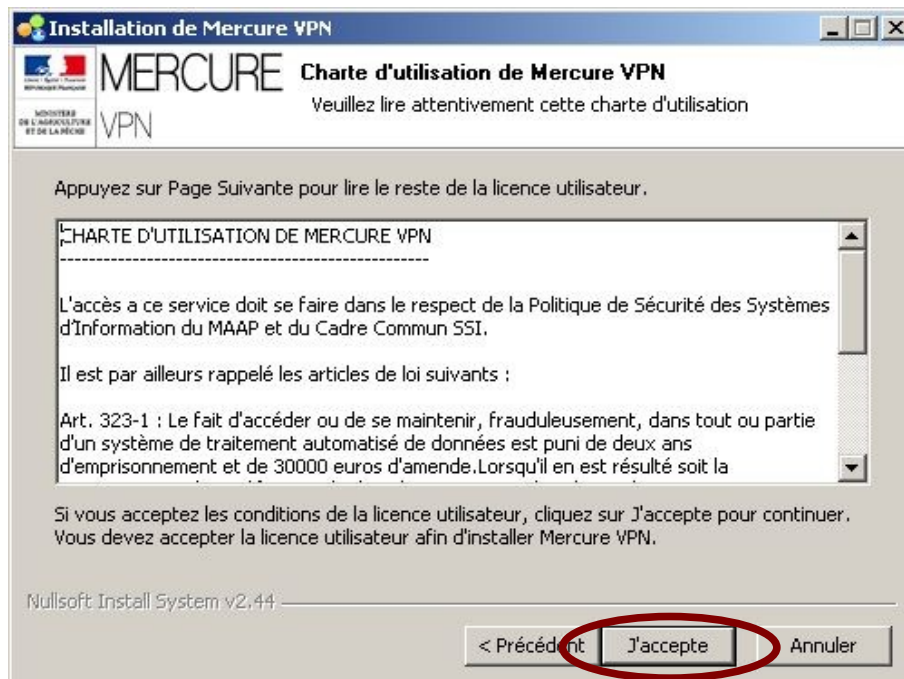


Nom	Taille	Type	Date de modification
Mercure VPN-0.6-install.exe	1 828 Ko	Application	19/01/2011 08:41



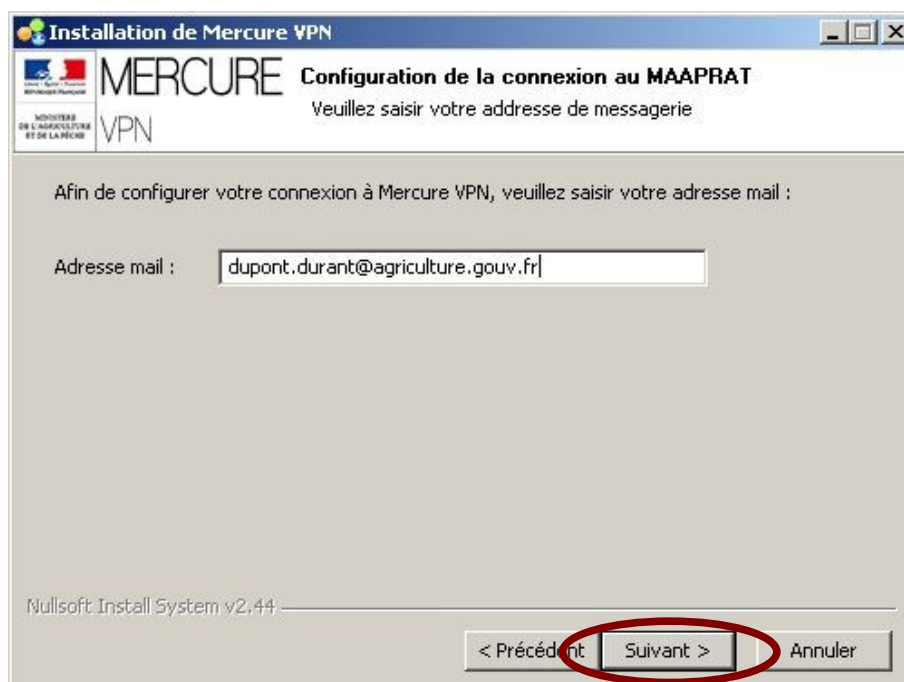
Cliquer sur *Suivant*.

Lire et accepter la charte d'utilisation:



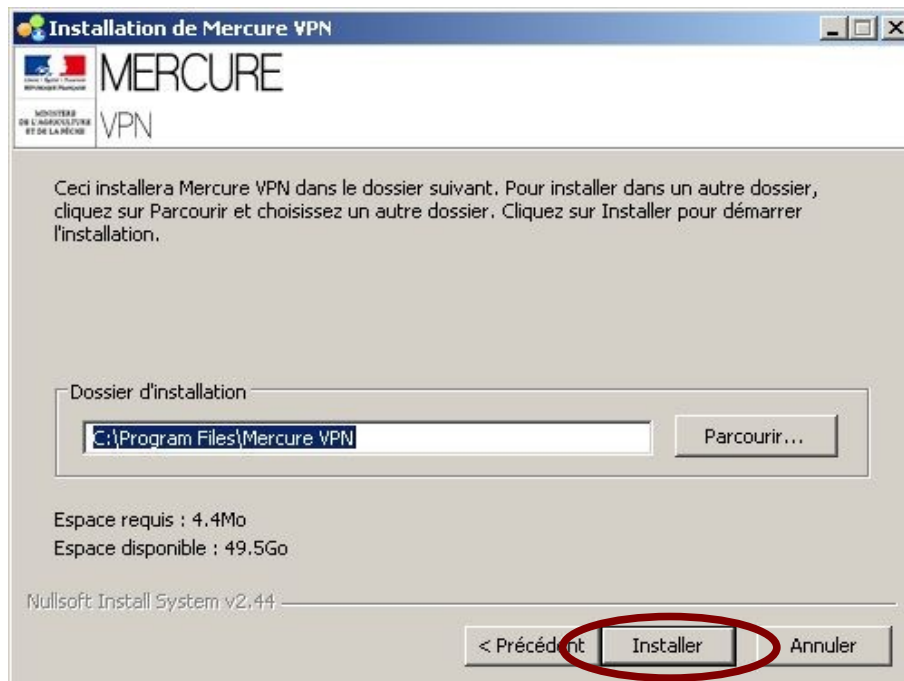
Cliquer sur *J'accepte*.

Saisir l'adresse mail de l'utilisateur du poste:



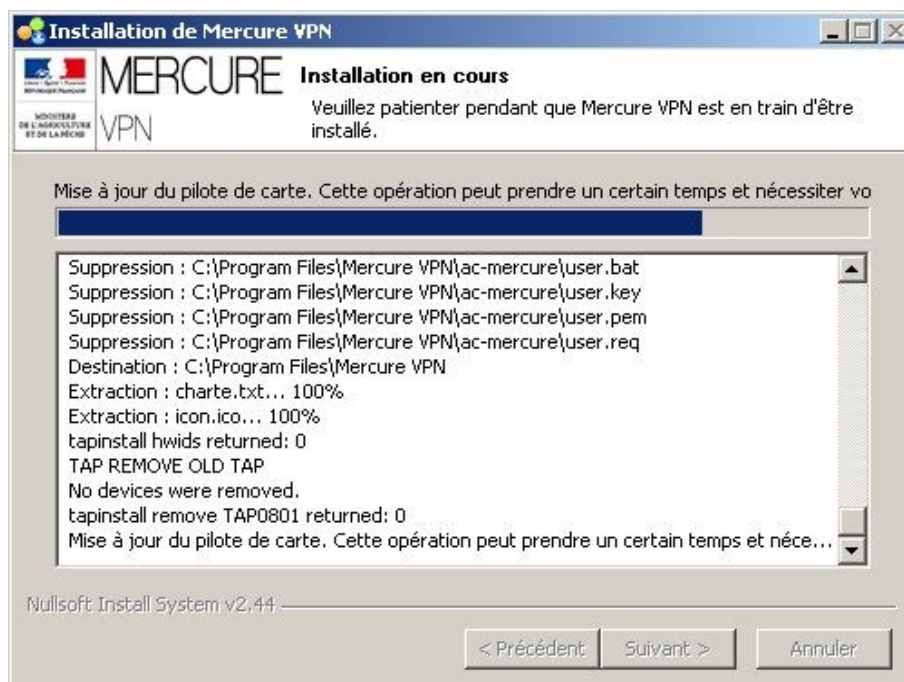
Cliquer sur *Suivant*.

Laisser le chemin proposé par défaut:



Cliquer sur *Installer*

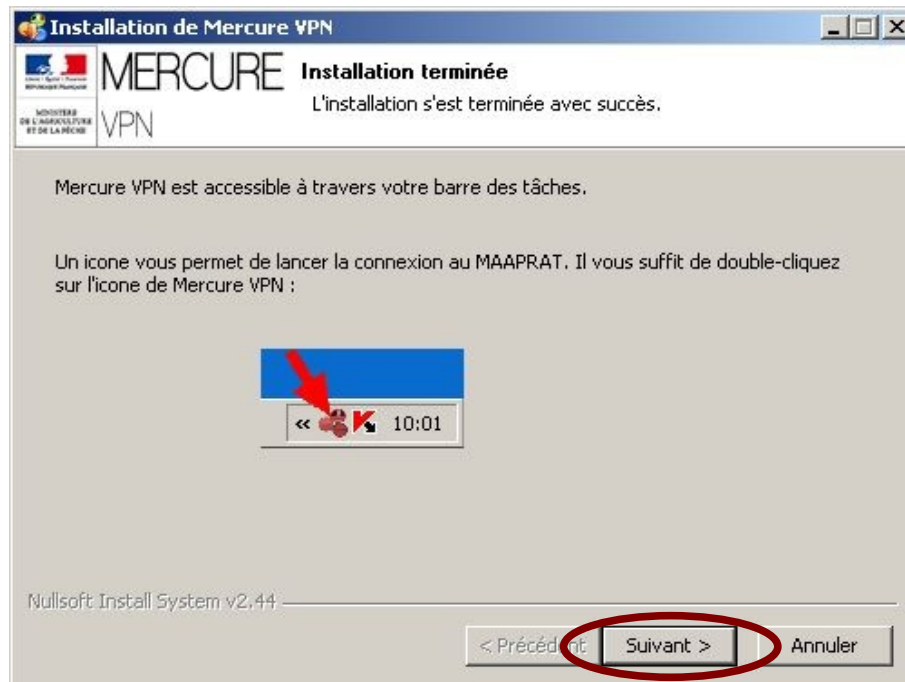
Fenêtre de l'installation et de progression:





Attention: cette opération peut-être longue

Fenêtre d'information pour expliquer comment lancer la connexion:



Cliquer sur **Suivant**.

Quand votre installation est terminée vous obtenez cette fenêtre:



Cliquer sur **Fermer**.

Le rôle de l'administrateur s'arrête là. L'installation est terminée. Vous pouvez vous déconnecter du compte administrateur et passer en compte utilisateur du poste.

3. Utilisation de Mercure VPN

3.1 Lancer une connexion au MAAPRAT



Dans la barre de tache en bas à droite , faire un clic droit sur l'icone Mercure et cliquer sur Se connecter (ou double clic sur icône mercure).

Vous serez dirigé(e) sur le portail de Mercure VPN ou vous devez vous authentifier avec votre certificat.



Note: votre certificat doit déjà être présent sur votre navigateur.

A screenshot of a web browser displaying the 'MAAPRAT - Portail Mercure VPN' page. The page header includes the French government logo and the text 'MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES'. The main heading is 'Portail Mercure VPN'. Below this, a blue box contains the text: 'Bienvenue sur le portail Mercure VPN' and 'L'accès à ce service doit se faire dans le respect de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information du MAAP et du Cadre Commun SSI.' It lists legal articles (Art. 323-1, 323-2, 323-3) regarding system security. At the bottom of this box, a green button labeled 'S'authentifier avec mon certificat' is circled in red. A callout box on the right says 'Cliquer ici' with an arrow pointing to the button. The footer of the page shows 'MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE' and 'SG/SM/SDSI v0.1.5'.

Cliquer sur **S'authentifier avec mon certificat**
Sur la fenêtre d'authentification vous devez impérativement présenter
votre certificat.

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Portail d'authentification

Identifiant:

Mot de passe:

Connexion

Accès sécurisé à une application

Bienvenue sur le système d'authentification du MAAP
Vous souhaitez accéder à l'application **une application de recette**. Cette application nécessite une **authentification sécurisée**.

Comment vous authentifier ?
Entrez votre **Identifiant** et votre **mot de passe** puis cliquez sur le bouton **Connexion**.
Vous pouvez également cliquer sur le bouton **Utiliser mon certificat** pour vous authentifier par certificat.
Une fois authentifié(e), vous accéderez librement aux autres applications.

Vous pouvez également vous authentifier en présentant votre certificat !

Présenter mon certificat

Cliquer ici

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE SG/SM/SDSI EAP v2.2.1 -1

Cliquer sur **Présenter mon certificat**.



Note: si vous ne voyez pas le bouton **Présenter mon certificat** cela veut dire que votre certificat n'est pas installé. Reportez vous aux pré-requis

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

Portail Mercure VPN

Authentification réussie : Identifiant Agricoll :

Vous êtes maintenant connecté(e) au réseau du MAAPRAT.
Vous appartenez aux groupes : Groupe AC, Groupe RMAP.

Votre appartenance à un groupe vous donne des droits liés à vos besoins

Quelques liens accessibles :

- [L'intranet du MAAPRAT](#)
- [Nocia](#)

Vous Pouvez maintenant accéder aux ressources autorisées pour votre ou vos groupes.

4. Problèmes courants et assistance

4.1 Assistance

Si vous rencontrez des difficultés à l'installation ou à l'utilisation, vous devez en priorité contacter votre administrateur local.

Les responsables techniques des utilisateurs bénéficient d'une assistance fournie par le département RMAP, à travers son assistance RMAP.

Pour contacter l'assistance RMAP:

Site web <https://assistance.rmap.auzeville.agri/>

Courrier électronique : assistance.rmap@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 05.61.28.94.00

4.2 Pare-feu et ports utilisés

Les ports à ouvrir sur un pare-feu pour se connecter au serveur Mercure VPN sont:

En priorité le port 443 UDP et le port 443 TCP à destination des serveurs Mercure VPN :

vpn1.mercure.agriculture.gouv.fr

et

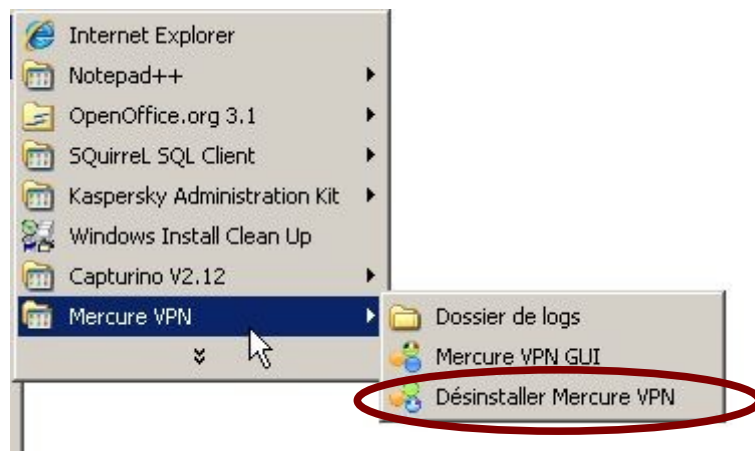
vpn2.mercure.agriculture.gouv.fr



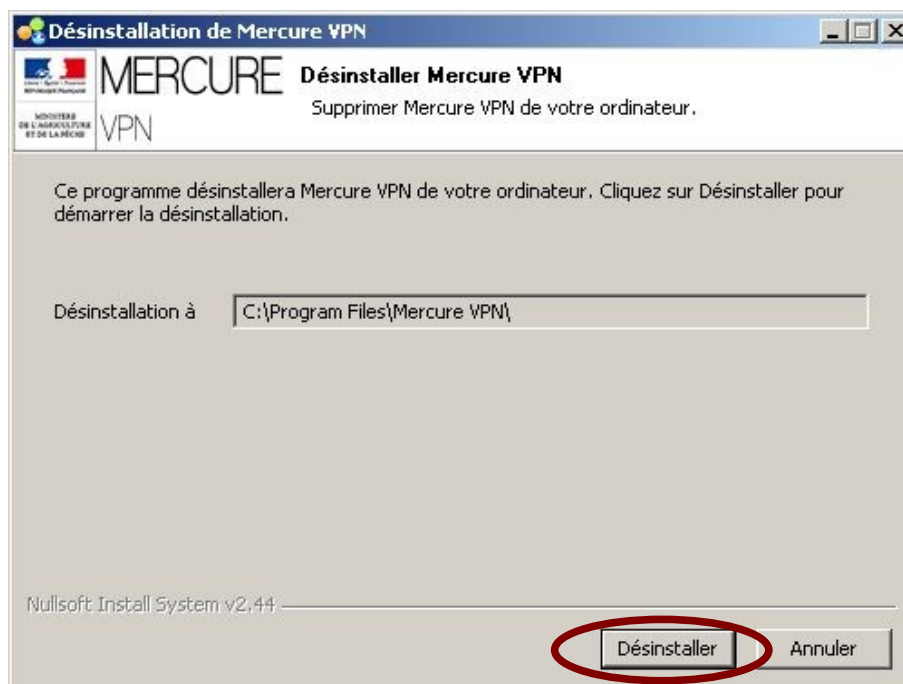
Note: le port 443 TCP sera moins performant.

5. Désinstallation

Dans le menu **démarrer** sélectionner **Désinstaller Mercure VPN**.

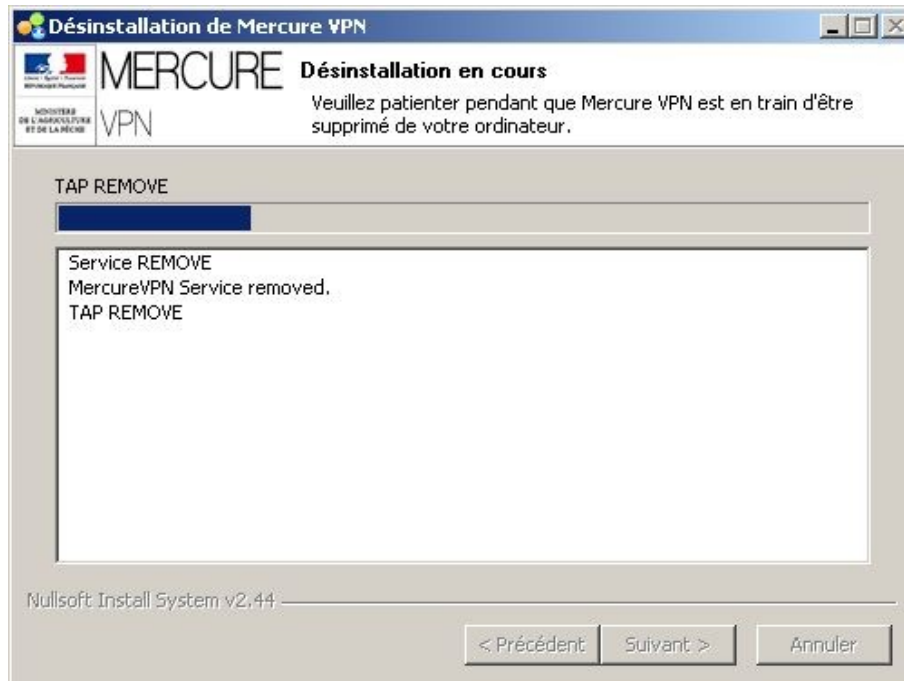


Cliquer sur **Désinstaller Mercure VPN** pour lancer la procédure.



Cliquer sur **Désinstaller**.

Fenêtre de progression de la désinstallation.



Cliquer sur fermer.

Vous avez fini la désinstallation. Mercure n'est plus installé sur votre poste.

Votre certificat est toujours conservé.